

Information à l'attention des parents

Depuis novembre 2017, il est proposé aux collégiens, dans leur établissement, un temps d'étude accompagnée pour réaliser leurs devoirs. Cette étude est gratuite. Chaque enfant doit pouvoir travailler individuellement, au calme, pour faire des exercices, répéter ses leçons ou exercer sa mémoire et son sens de l'analyse, avec la possibilité d'être aidé quand il en a besoin.

Pour qui ?

Le dispositif « devoirs faits » s'adresse à toutes les familles et à tous les collégiens volontaires.

Quand ?

Deux types de créneaux horaires sont proposés :

- Pendant le temps scolaire : sur les heures de permanence
- Le soir après les cours : lundi, mardi et jeudi de 16h40 à 17h45.

L'inscription est obligatoire via le coupon ci-joint.

Avec qui ?

Intervenants : Professeurs, des assistants d'éducation et des volontaires en service civique.

Comment ?

Par petit groupe d'élèves, au maximum 10.

Dans des salles de classe avec la possibilité d'accéder aux ordinateurs, tablettes, manuels, dictionnaires.

Mise en garde.

-Tous les devoirs ne seront pas faits dans leur intégralité

Problème de temps, les élèves ne travaillent pas au même rythme.

-L'apprentissage des leçons est à consolider à la maison (difficile de gérer plusieurs élèves qui ont différentes leçons à apprendre en même temps)

Les impératifs pour un fonctionnement efficace : Pour les parents et l'élève

Prévoir le matériel pour faire les devoirs, cahier ou classeur à jour et apporter le matériel demandé.